

**Mission Permanente  
du Royaume du Maroc**

**Genève**



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

SKM

**Déclaration  
de Son Excellence Mohammed LOULICHKI  
Ambassadeur ,Représentant Permanent  
du Royaume du Maroc  
à  
l'occasion du 8<sup>ème</sup> examen de la politique commerciale  
des Communautés Européennes**

**-Genève, le 26 Février 2007-**

\*\*\*\*

**Monsieur le Président ,**

Permettez moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à Monsieur Peter BALAS, Directeur Général-Adjoint du Commerce ainsi qu'aux membres de la délégation qui l'accompagnent .

A vous Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes sincères félicitations pour votre accession à la Présidence de cet important Organe qui bénéficiera certainement de votre expérience et de votre professionnalisme.

Je voudrais également exprimer mes vifs remerciements au Secrétariat pour la qualité du rapport qu'il a élaboré ainsi qu'à la présentatrice, l'Ambassadeur Mme Claudia Uribe pour ses remarques fort utiles.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation se réjouit des résultats économiques enregistrés au sein des Communautés Européennes, exprimés par une croissance annuelle, après le ralentissement de la période 2001-2003 , grâce notamment à l'investissement privé et aux exportations. Cette croissance s'est accompagnée, en effet, d'une forte expansion du commerce international.

Ma délégation voudrait, également , exprimer son appréciation pour les efforts des Communautés Européennes en faveur de la promotion du système commercial multilatéral et plus particulièrement pour leur rôle primordial dans le processus de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le Développement( PDD) dont l'un des résultats les plus profitables pourrait être la conclusion d'un accord complet sur la facilitation des échanges.

Dans cette perspective, il y a lieu de noter, avec satisfaction, l'attachement des Communautés Européennes au PDD et leur appel à la concrétisation de l'ambition tant recherchée dans le cycle de négociations à savoir : des véritables réductions des droits et la libéralisation du Commerce des produits agricoles conformément à l'Accord-cadre de Juillet 2004 , des réductions effectives des subventions, un meilleur accès aux marchés pour les services et l'instauration de nouveaux flux commerciaux, une flexibilité aux pays en développement et la l'incorporation des priorités en matière de développement.

**Monsieur le Président ,**

En matière d'agriculture, les CE qui représentent le premier importateur et exportateur mondial des produits agricoles et premier importateur de produits agricoles en provenance des pays en développement et des PMA, se distinguent par la portée et la signification de la réforme de la politique agricole depuis 2003 qui leur a permis de contribuer efficacement aux négociations sur l'agriculture. Il s'agit , en effet, de leur offre, en 2005, visant l'élimination complète des subventions à l'exportation et la réduction de 70 % du soutien interne qui fausse les échanges , leur offre, au titre de l'accès aux marchés, concernant des réductions moyennes de 39% des droits à l'importation . A cela s'ajoute leur acceptation, suite à la Conférence Ministérielle de Hong Kong ,de fixer l'année 2013 comme date butoir pour la suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation, une acceptation qui demeure, cependant, hypothéquée, comme le souligne le rapport des CE, à

l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et , bien entendu, au succès global du cycle.

Outre le traitement de la Nation la Plus Favorisée accordé à tous les membres de l'OMC , les CE offrent des préférences unilatérales dans le cadre de leur Système de préférence généralisé qui offre un meilleur accès au marché des CE et dont une nouvelle réglementation a été approuvée, en 2005, pour la période 2006-2008 visant à améliorer l'accès aux marchés pour la produits d'exportation des pays en développement et des économies en transition .

En tant que premier importateur et exportateur mondial des services -qui fournissent 77 % du PIB et de l'emploi et avec une part de 26 % du commerce mondial en 2004, et un volume total de près 650 milliards d'Euros- les CE sont fermement déterminées à favoriser les négociations au titre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) , dont les réglementations intérieures et les marchés publics des services et à prendre des engagements au profit des pays en développement dont l'admission temporaire de personnel qualifié étranger pour fournir des services aux CE . L'approche adoptée par les CE mérite notre soutien et notre appréciation dès lors qu'elle arrive à associer l'ouverture à la concurrence nationale et étrangère à des règlements permettant de réaliser des objectifs d'intérêt public tels la protection des défavorisés, des consommateurs , de la diversité culturelle , de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

En matière de propriété intellectuelle, et depuis le dernier examen de leur politique commerciale , une série de mesures a été mise en oeuvre . Il y a lieu de souligner plus particulièrement l'adoption d'un Règlement concernant l'octroi de licences obligatoires pour des brevets visant la fabrication de produits pharmaceutiques destinés à l'exportation vers des pays en développement ayant des problèmes de santé . Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions du Conseil Général de l'OMC sur les AFPIC du 30 août 2003 et de 6 décembre 2005 respectivement.

Je saisis cette occasion pour saluer l'adoption, le 12 février courant, par le Conseil des Ministres de l'UE du Règlement portant de 7.329 à 8.619 le nombre de produits pharmaceutiques et chimiques bénéficiant de l'exonération des droits de douane à l'importation dans l'UE. Il est à rappeler que la Communauté Européenne accorde une franchise douanière à ces produits depuis l'accord , conclu en 1994 à l'OMC, sur le commerce des produits pharmaceutiques. La liste de ces produits est révisée tous les trois ans et sera étoffée ,en 2007, de 1290 nouveaux produits pharmaceutiques et chimiques.

Outre leur engagement constructif dans le cadre du PDD, les CE ont eu le mérite d'accorder une attention particulière aux négociations sur l'accession à l'OMC, ce qui traduit leur détermination de favoriser l'incorporation de l'ensemble des pays dans le système de l'OMC dans un souci d'optimiser les avantages pour tous .

### **Monsieur le Président,**

Parallèlement à leur action prioritaire par la voie multilatérale , les CE s'engagent également dans un autre processus d'arrangements commerciaux préférentiels bilatéraux et bi-régionaux . Dans ce cadre, elles ont conclu 22 accords commerciaux régionaux avec 24 pays .

Dans ce sens, il importe aussi de rappeler que , depuis le lancement du Processus de Barcelone en 1995, les Communautés Européennes ont joint leurs efforts à ceux des pays

méditerranéens en vue d'ériger la zone euro-méditerranéenne en un pôle stratégique synonyme de paix, de stabilité et de prospérité partagée. Cette entreprise commune et ambitieuse s'est matérialisée par la conclusion d'Accords d'Association dont les volets commerciaux représentent des domaines prioritaires de coopération devant conduire à l'établissement d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010.

Dans cet esprit, le Maroc salue l'engagement actif de l'Union Européenne en faveur du renforcement de l'intégration Sud-Sud au niveau euro-méditerranéen dont l'Accord d'Agadir constitue, sous l'impulsion de mon pays, l'expression la plus achevée et la plus prometteuse.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'excellence des relations qui unissent le Royaume du Maroc à l'Union Européenne fondées sur des bases durables et solides, ce qui leur a permis de connaître des avancées perceptibles à tous les niveaux et de progresser vers un statut avancé conforme aux atouts et aux ambitions du Maroc et de l'intérêt manifesté par l'UE de conférer à ces relations une dimension particulière en phase avec l'agenda du Maroc en matière de réformes et de modernisation. Le Maroc et l'UE sont, ainsi, liés par un ambitieux Accord d'association signé à Bruxelles, le 26 février 1996, et entré en vigueur le 1er mars 2000.

Le commerce entre l'UE et le Maroc prend rapidement de nouvelles dimensions. Entre 1993 et 2003, le volume d'échanges commerciaux a augmenté de plus de 80%, avec les exportations du Maroc vers l'UE qui ont presque doublé alors que les exportations de l'UE vers le Maroc ont également augmenté significativement. Avec un commerce total avec l'UE équivalent à 15.7 milliards d'euros en 2004, le Maroc est le 28ème partenaire commercial, dans un ordre d'importance, de l'UE.

De même, permettez moi de souligner la contribution des CE au service d'une zone de prospérité partagée incluant son voisinage, confortée par la définition d'une politique européenne de voisinage qui a retenu, dans ses objectifs, l'approfondissement et le renforcement des liens commerciaux liant l'UE à ses voisins. Cette initiative européenne s'est vue renforcée par une Communication de la Commission Européenne en date du 4 décembre 2006, qui ouvre de nouvelles perspectives pour le rapprochement législatif, réglementaire et au niveau des normes techniques et, à terme, une intégration progressive aux structures réglementaires du marché intérieur européen.

Mon pays qui a apporté son soutien à cette nouvelle vision européenne, et ce dès son lancement, réitère sa pleine adhésion à cette initiative ambitieuse qui rejoint la demande marocaine visant la mise en place d'un « statut avancé » dans ses relations avec l'Union Européenne ; cet ancrage étant l'expression d'une vision novatrice et une réponse à un choix stratégique fondamental de mon pays.

**Monsieur le Président,**

A l'occasion de cet examen de la politique commerciale des CE, ma délégation souhaite réitérer son appui à cette politique et à la réussite de cet examen qui mettra en exergue leurs bonnes performances commerciales et leur engagement ferme dans la promotion du système commercial multilatéral.

**Je vous remercie.**